DISTRICT
DE
LA CAMPAGNE DE LYON.

ORGANISATION
DE LA GARDE NATIONALE,
POUR L'ANNÉE 1792.

DISTRICT

DE

LA CAMPAGNE DE LYON.

ORGANISATION

DE LA GARDE NATIONALE,

POUR L'AN IV.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la premiere Assemblée générale des Capitaines & Lieutenants des Compagnies, des Commandants en chef, Commandants en second, & Adjudants des Bataillons de la Garde nationale du District de la Campagne de Lyon, réunis pour former les Légions, en exécution de la Loi du 14 Octobre 1791.

L'ASSEMBLÉE, convoquée pour le Dimanche 19 Février 1792, s'est formée à 9 heures du matin.

M. RIEUSSEC, Président de l'Assemblée administrative du District, a ouvert la séance par le Discours suivant :

MESSIEURS,

« C'EST certainement l'un des plus beaux jours pour la Patrie, » que celui où s'acheve l'organisation des Gardes Nationales, » celui où tous les Citoyens s'unissent sous les ordres des Chefs » vertueux & patriotes qu'ils se choisissent, pour défendre la » Nation qu'ils composent eux-mêmes, la Loi, dans laquelle » ils ont exprimé leur volonté, qu'ils chérissent & qu'ils main- » tiendront au péril de leur vie, le Roi, qui regne par la Loi » & pour la Loi, la Liberté qu'ils ont conquise, & que rien ne » pourra leur enlever.

» A peine la formation des Gardes Nationales vient d'être » promulguée, & déja dans toutes les parties de ce vaste Empire, » plus de quatre millions d'hommes se sont inscrits pour le » service de la force publique, se sont formés en compagnies, » en bataillons, en légions, & présentent le spectacle aussi » nouveau que sublime, d'une multitude innombrable, du Peuple

» François tout entier, composant des corps fixes & réguliers » de Soldats Citoyens, toujours prêts à combattre, & déterminés à mourir plutôt qu'à cesser d'être libres.

» Combien ce spectacle est consolant pour les Amis de la » liberté, de la vertu & de l'humanité!

» Combien il doit être imposant pour l'Europe, qui, s'agitant autour de nous dans l'incertitude & le silence, hésite » encore si elle respectera la volonté, les droits & la souveraineté d'une grande Nation, ou, si elle osera troubler le repos » de cette Nation généreuse qui, après tant de victoires, a » renoncé à faire des conquêtes, & à jamais employer ses » forces contre la liberté d'aucun Peuple!

» Puisse-t-il, puisse l'exemple de notre patriotisme & de notre » union civique & militaire, ranimer l'amour de la Patrie dans » le cœur de nos freres égarés, qui, errants en armes autour » de ses frontieres, la menacent d'y rentrer en ennemis pour » l'asservir, lorsqu'elle les rappelle comme ses enfants!

» Que du moins ils réfléchissent, avant que l'espoir d'un perfide appui les ait précipités dans l'abyme, que tous nos ennemis sachent, qu'il n'est point de puissance au monde capable » de forcer quatre millions d'hommes libres & armés, à recevoir » des fers, à se soumettre à d'autres loix qu'à celles qui sont » l'expression de leurs volontés réunies, librement déclarées par » leurs Représentants.

» Qu'ils sachent qu'il est impossible de remettre sous le joug » du fanatisme, des erreurs & des préjugés, des hommes qui » ont su le briser, des hommes pénétrés des principes éternels » & immuables de la morale, de la justice & de la vérité; » des hommes éclairés sur les droits qu'ils tiennent de la nature, » & qui sont de l'essence de leur être.

» Qu'ils sachent enfin que si la victoire abandonnoit le plus » juste parti, ils ne parviendroient jamais à nous dégrader,

» à nous asservir, que tout Citoyen François préférera la mort » à l'aviliſſement ou à la ſervitude.

» Si cependant, entraînés par un déſeſpoir aveugle, par la » ſoif de conquérir, nos ennemis nous forcent à la guerre, la » France a beſoin de Soldats enrôlés qui, tandis que les Gardes » Nationales formeront une armée prête à défendre vigoureu- » ſement chaque point de l'Empire, puiſſent combattre & vaincre » au dehors; & Dimanche prochain, en exécution de la Loi » qui confie ce ſoin à notre zele, nous nous rendrons dans tous » nos cantons, pour recevoir, au nom de la Patrie, l'engagement » de ceux qui voudront la ſervir dans les Troupes de Ligne.

» C'eſt à vous, MESSIEURS, qui, choiſis par vos Conci- » toyens pour commander leur ſervice militaire, avez reçu le » témoignage le plus honorable & le plus flatteur de leur eſtime » & de leur confiance, & qui le méritez, c'eſt à vous à préparer » le ſuccès de ce travail important.

» En retournant dans nos campagnes, dites à nos freres que » la Patrie les appelle à ſa défenſe, & faites-leur connoître » les avantages qu'elle aſſure à ce ſervice eſſentiel.

» Dites-leur ſur-tout qu'il ne s'agit pas de combattre, en » eſclaves d'un pouvoir arbitraire, pour l'orgueil d'un deſpote, » ou pour l'ambition d'un conquérant.

» Dites-leur, avec le Roi Reſtaurateur de la Liberté Françoiſe, » qu'il s'agit du ſalut de la Patrie, de défendre la Conſtitution » qu'ils ont juré de maintenir au péril de leur vie, de ſoutenir la » gloire & l'indépendance de la Nation, d'aſſurer à jamais la » ſuppreſſion de ces droits féodaux, de ces diſtinctions aviliſſantes, » de ces privileges odieux qui dégradoient tout un Peuple, ſans » honorer ceux qui en jouiſſoient, la ſuppreſſion de cette dîme » qui raviſſoit au cultivateur le quart des fruits, au profit de » ceux qui n'avoient avancé ni fonds ni travail ni ſemences; la

» ſuppreſſion des impôts arbitraires, vexatoires & ruineux; qu'il » s'agit de nous conſerver le droit de ne payer d'autres contribu- » tions que celles que nous aurons conſenties, de conſerver, en » un mot, la plénitude de notre liberté & de nos propriétés, la » dignité de notre être, nos droits d'hommes & de Citoyens.

» Quandd'auſſi grands intérêts ſont compromis, la guerre eſt » juſte; elle eſt un devoir du Citoyen : il doit vaincre.

» Rome, dès ſa naiſſance pendant le temps de ſes conquêtes, de » ſa gloire & de ſa liberté, n'eut d'autres ſoldats que ſes Citoyens; » au premier ſignal ils voloient à la victoire; ils quittoient la » charrue pour combattre, & revenoient la prendre & tracer des » ſillons, de leurs mains victorieuſes, après avoir triomphé.

» L'Amérique laſſe du joug d'une métropole qui, fiere de ſes » richeſſes & de ſa puiſſance, jalouſe à l'excès de ſa liberté, la » refuſoit à ſes colonies, & tentoit de les aſſervir, voulut être » libre; au même inſtant tous les Citoyens devinrent ſoldats; & » ils ont conquis leur liberté. Déja ils ſont au rang des premiers » Peuples du monde : ils ſeroient le plus heureux, ſi les François » n'avoient pas leur Conſtitution.

» La France peut avec ſes Citoyens, ce que Rome & l'Amérique » purent avec les leurs. Les Citoyens François valent bien ceux » de l'Amérique & de Rome : tous les hommes ont les mêmes » vertus, le même courage, & doivent avoir les mêmes ſuccès, » quand ils ont la même énergie, quand ils ſont libres, quand » ils ſont Citoyens : la France aura auſſi ſes Waſingtons, & » la Campagne de Lyon ſes Cincinnatus. »

L'Aſſemblée a procédé, dans cette ſéance, à la compoſition des Légions, à la nomination des Chefs, Adjudants-généraux & ſous-Adjudants-généraux, & à la fixation, par la voie du ſort, du rang des Légions entre elles, & du rang des Bataillons dans chaque Légion.

TABLEAU

De la formation des Légions.

PREMIERE LÉGION,

Composée des Bataillons des Cantons de Condrieu, Sainte-Colombe, Givors & Mornant.

M. Burtin-Lariviere, ancien Officier d'infanterie, chef de la Légion, *à Soucieu-en-Jarreſt.*

M. Chrétien, ci-devant Maire de Condrieu, Adjudant-général, *à Condrieu.*

M. Laurenson l'ainé, ſous-Adjudant-général, *à Mornant.*

ORDRE DES BATAILLONS.

1.er Formé par les Compagnies de Givors;

2.e Par celles de St-Andéol-le-Château, Échalas, Chaſſagny, Saint-Romain-en-Gier, & Saint-Martin-de-Cornas;

3.e Par celles de Soucieu-en-Jarreſt, Saint-Laurent-d'Agny, & Rontalon;

4.e Par celles de Saint-Maurice-ſur-Dargoire, Saint-Jean-de-Toulas, & Riverie;

5.e Par celles d'Ampuis;

6.e Par celles de Saint-Didier-ſous-Riverie, Saint-André-la-Côte, & Sainte-Catherine-ſur-Riverie;

7.e Par celles de Mornant, Saint-Jean-de-Chauſſan & Saint-Sorlin;

8.e Par celles de Condrieu, les Hayes, Longe & Treves, & Tupin & Semons;

9.e Par celles de Sainte-Colombe, Saint-Cyr-ſur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal & Loires.

SECONDE LÉGION,

Compoſée des Bataillons des Cantons de Neuville, Saint-Cyr-au-mont-d'Or, & Chaſſelai.

M. GRAND, Adminiſtrateur du Département, Chef de la Légion, *à Saint-Germain-au-mont-d'Or.*

M. JEAN-BAPTISTE PROST, Adjudant-général, *à Colonges.*

M. DUSURGEY, ſous-Adjudant-général, *à Neuville.*

ORDRE DES BATAILLONS.

1.er Formé par les Compagnies de Neuville, Fleurieu-ſur-Saône, Albigny & Curis;

2.e Par celles de Dardilly & Écully;

3.e Par celles de Saint-Cyr-au-mont-d'Or, Colonges & Saint-Rambert;

4.e Par celles de Couzon & Saint-Romain-au-mont-d'Or;

5.e Par celles de Chaſſelai, Poleymieux, Saint-Germain-au-mont-d'Or & Limoneſt;

6.e Par celles de Fontaines & Rochetaillée;

7.e Par celles de Saint-Didier-au-mont-d'Or;

8.e Par celles de Caluire;

9.e Par celles de Quincieux, les Cheres, Liſſieu, Marcilly-d'Azergues, Civrieux & Dommartin.

TROISIEME LÉGION,

Composée des Bataillons des Cantons de l'Arbresle, Bessenay, & Saint-Laurent-de-Chamousset.

M. Joliclerc-Belvé, ancien Officier d'Infanterie, Chef de la Légion, *à Saint-Laurent-de-Chamousset.*
M. Favre, Adjudant-général, *à Bessenay.*
M. Petit, Sous-Adjudant-général, *à la Tour de Salvagny.*

ORDRE DES BATAILLONS.

1.er Formé par les Compagnies de Montrotier, Villechenève & Longessaigne ;
2.e Par celles de Savigny, Sainbel, Sourcieu-sur-Sainbel & Saint-Pierre-Lapalud ;
3.e Par celles de Haute-Rivoire, Meys & Lefenoil ;
4.e Par celles de Bessenay & Bressieu ;
5.e Par celles de Bibost, St.-Julien-sur-Bibost & Brullioles ;
6. Par celles de Bully, Sarcey, St.-Germain-sur-l'Arbresle & Nuelles ;
7.e Par celles de l'Arbresle, Latour-de-Salvagny, Lentilly, Fleurieu-sur-l'Arbresle, & Eveux ;
8.e Par celles de Chambost ;
9.e Par celles de St.-Laurent-de-Chamousset, St.-Clément-lès-Places, St-Genis-l'Argentiere, Ste.-Foy-l'Argentiere, & Souzy-l'Argentiere.

QUATRIEME LÉGION,

Composée des Bataillons des Cantons de Millery & Saint-Genis-Laval.

M. THOMÉ, revêtu de la décoration Militaire de la premiere classe, Chef de la Légion, *à Brignais.*

M. TREYNET, Adjudant-général, *à Saint-Genis-Laval.*

M. MATHEVON fils, sous-Adjudant-général, *à Chaponost.*

ORDRE DES BATAILLONS.

1.er Formé par les Compagnies d'Oullins ;
2.e Par celles de Saint-Genis-Laval ;
3.e Par celles de Brignais & Irigny ;
4.e Par celles de Sainte-Foy-lès-Lyon ;
5.e Par celles d'Orliénas, Montagny, Talluyers & Vourles ;
6.e Par celles de Millery, Grigny, Charly & Vernaison ;
7.e Par celles de Francheville & Chaponost.

CINQUIEME LÉGION,

Composée des Bataillons de Vaugneray, Yzeron & Saint Symphorien-le-Château.

M. DELORME-LAPATELIERE, chef de la Légion, *à Craponne.*
M. BENOIT VILLE, Adjudant-général, *à St.-Martin-en-haut.*
M. BLANC, sous-Adjudant-général, *à Grezieu-la-Varenne.*

ORDRE DES BATAILLONS.

1.er Formé par les Compagnies de Vaugneray & Brindas;
2.e Par celles de Courzieu, Chevinai & Pollionnai;
3.e Par celles de Saint-Martin-en-haut, Rochefort, Duerne & Montromand;
4.e Par celles de Saint-Symphorien-le-Château, Saint-Etienne-de-Coize, Pommeys, Grezieu-le-Marché & Aveize;
5.e Par celles de la Rajasse, l'Aubepin & La Chapelle;
6.e Par celles de Thurins, Yzeron, Saint-Laurent-de-Vaux & Messimi;
7.e Par celles de Grezieu-Lavarenne & Craponne, Sainte-Consorce & Marcy-le-Loup, Saint-Genis-lès-Ollieres, Tassin & Charbonnieres.

Nota. Deux Légions paroissent n'avoir que sept Bataillons; mais les inscriptions survenues depuis la formation des Compagnies, & la force des Compagnies qui étoient déja formées, les mettent, au moins, à l'égalité, & probablement au-dessus de celles de huit Bataillons.

CINQUIEME LÉGION,

Composée des Bataillons de Vaugneray, Yzeron & Saint-Symphorien-le-Château.

M. DELORME-LAPATELIERE, chef de la Légion, à Craponne.
M. BENOIT VILLE, Adjudant-général, à St.-Martin-en-haut.
M. ELANC, sous-Adjudant-général, à Grezieu-le-Marché.

ORDRE DES BATAILLONS.

1.er Formé par les Compagnies de Vaugneray & Brindas;
2.e Par celles de Courzieu, Chevinai & Pollionnai;
3.e Par celles de Saint-Martin-en-haut, Rochefort, Duerne & Montromand;
4.e Par celles de Saint-Symphorien-le-Château, Saint-Etienne-de-Coize, Pommeys, Grezieu-le-Marché & Aveize;
5.e Par celles de la Rajasse, l'Aubepin & La Chapelle;
6.e Par celles de Thurins, Yzeron, Saint-Laurent-de-Vaux & Messimi;
7.e Par celles de Grezieu-Lavarenne & Craponne, Sainte-Consorce & Marcy-le-Loup, Saint-Genis-lés-Ollieres, Taffin & Charbonnieres.

Nota. Deux Légions paroissent n'avoir que sept Bataillons; mais les inscriptions survenues depuis la formation des Compagnies, & la force des Compagnies qui étoient déja formées, les mettent, au moins, à l'égalité; & probablement au dessus de celles de huit Bataillons.

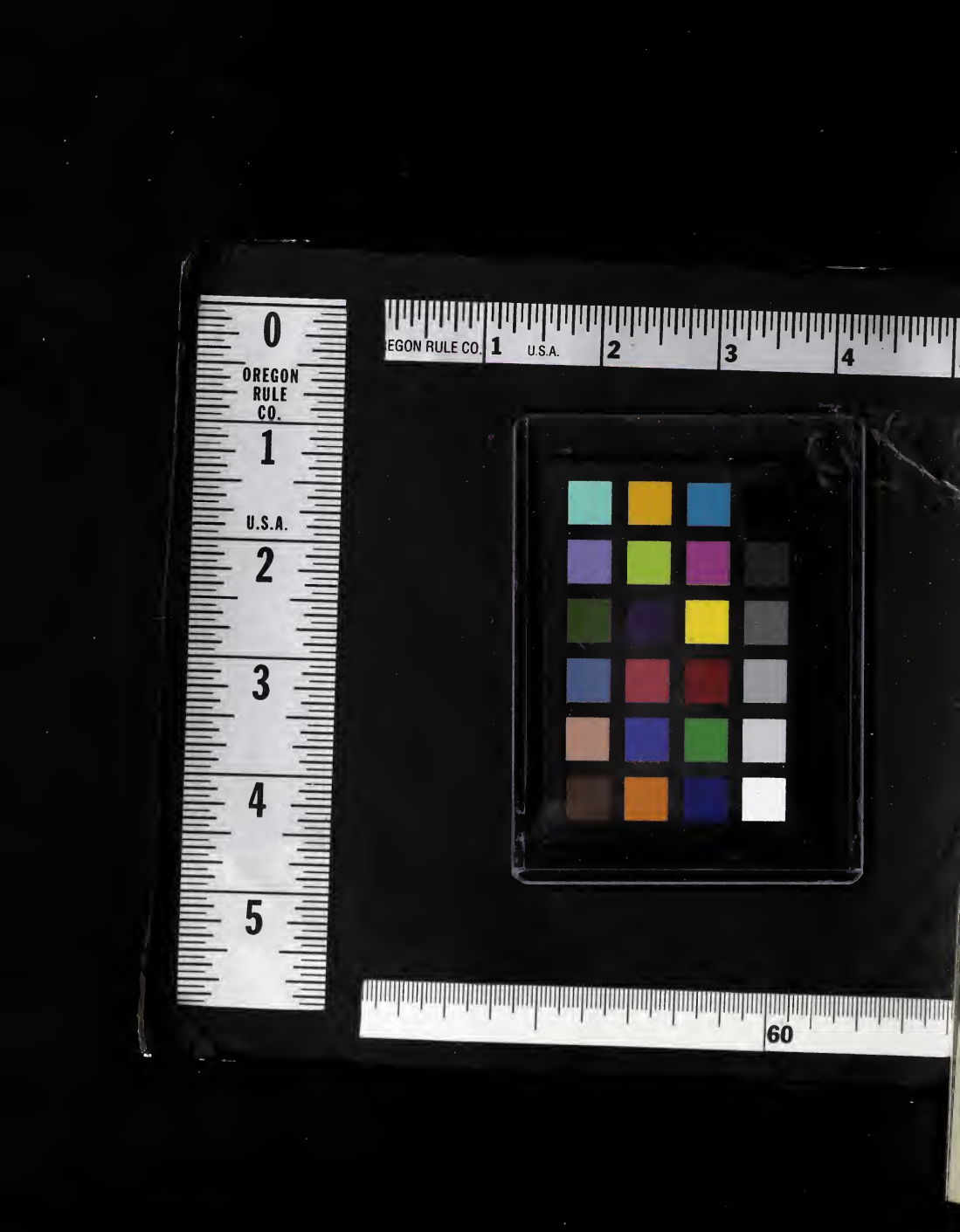
0
OREGON
RULE
CO.
1
U.S.A.
2
3
4
5
EGON RULE CO.
1
U.S.A.
2
3
4
60

CINQUIEME LÉGION,

Composée des Bataillons de Vaugneray, Yzeron & Saint-Symphorien-le-Château.

M. DELORME-LAPATELLIERE, chef de la Légion, à Craponne.
M. BENOIT VILLE, Adjudant-général, à St.-Martin-en-haut.
M. BLANC, sous-Adjudant-général, à Grezieu-le-Varenne.

ORDRE DES BATAILLONS.

1.er Formé par les Compagnies de Vaugneray & Brindas;
2.e Par celles de Courzieu, Chevinai & Pollionnai;
3.e Par celles de Saint-Martin-en-haut, Rochefort, Duerne & Montromand;
4.e Par celles de Saint-Symphorien-le-Château, Saint-Etienne-de-Coize, Pommeys, Grezieu-le-Marché & Aveize;
5.e Par celles de la Rajasse, l'Aubepin & La Chapelle;
6.e Par celles de Thurins, Yzeron, Saint-Laurent-de-Vaux & Messimi;
7.e Par celles de Grezieu-Lavarenne & Craponne, Sainte-Consorce & Marcy-le-Loup, Saint-Genis-lés-Ollieres, Tassin & Charbonnieres.

Nota. Deux Légions paroissent n'avoir que sept Bataillons; mais les inscriptions survenues depuis la formation des Compagnies, & la force des Compagnies qui étoient déja formées, les mettent, au moins, à l'égalité, & probablement au dessus de celles de huit Bataillons.